

## Présentation PROJET VOLET 1 PAT émergent (maximum 15 pages)

Le projet doit être présenté dans son ensemble et pas seulement la partie faisant l'objet de la demande de subvention. Merci de bien vouloir compléter chacune des rubriques.

### 1- Intitulé du projet

Projet Alimentaire Territorial de Haute-Saintonge (nom provisoire)

### 2- Présentation synthétique du projet (contexte du projet, pilotage, objectifs, cibles, actions) (maximum 10 lignes)

Déjà engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts, la Communauté de communes de Haute-Saintonge s'engage dans un projet alimentaire pour mettre en adéquation offre et demande locales. Il vise à faciliter la coexistence de l'activité dominante, la viticulture, avec celles qui permettra d'atteindre une certaine résilience alimentaire du territoire.

Conjointement à la nécessité de structurer et développer la filière maraîchage, de la production à la distribution, ce projet intègre aussi l'accès de tous à une alimentation saine et durable. Les communes, le département y sont associées, pour les restaurants scolaires notamment, afin de les accompagner dans les objectifs de la loi EGALIM. Les partenaires du contrat local de santé et ceux du projet alimentaire territorial travaillent de concert pour cet objectif qui concerne la santé de tous, en particulier des plus fragiles.

### 3- Thématique(s) dominantes du PAT (cocher une ou plusieurs cases)

Pour rappel, le PAT doit privilégier une approche globale du système alimentaire.

Justice sociale

dont lutte contre la précarité alimentaire

Environnement

dont lutte contre le gaspillage alimentaire

Éducation alimentaire

Mise en valeur du patrimoine alimentaire

Atteinte des objectifs des lois « EGALim » et « climat et résilience » pour la restauration collective

Santé publique

Autres (à préciser) : Développer une offre alimentaire de proximité sur un territoire vaste à faible densité de population.

### 4- Territoire d'action (cocher une ou plusieurs cases)

Commune

Établissement public de coopération intercommunal (EPCI)

Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

Parc Naturel Régional (PNR)

Département

Région

Autre (à préciser) :

Surface géographique (en km<sup>2</sup>) : 1 760

Nombre d'habitants : 68 107

Existe-t-il déjà un(des) PAT qui couvre(nt) en tout ou partie ce territoire ou des territoires voisins ?

Des PAT existent sur le territoire de la communauté d'agglomération de Royan, celle de Saintes, et sur la Communauté du Grand Cognac.

Des coopérations sont déjà en cours (expérimentation sur le chanvre, portée par la CARA à laquelle participent 3 producteurs de Haute-Saintonge) ou envisagées, pour travailler sur les outils de préparation/transformation en particulier. Des réunions seront proposées au second semestre 2023.

**5- Public cible (type de public et nombre d'habitants concernés)**

Le jeune public ( 24% de la population a moins de 25 ans, dont 20% non insérée professionnellement ou scolairement ) est principalement concerné par les thématiques dominantes.

Toutefois, deux autres publics font l'objet d'une attention particulière : la population âgée (13% de +75 ans, dont la moitié sont des personnes vivant seules) et la population paupérisée (taux de 16.7% – données 2017), avec un lien fort alimentation – santé.

**6- Partenaires impliqués et leurs contributions (remplir le tableau ci-dessous)**

Nom du partenaire	Statut juridique	Contributions (politique, technique, financière, etc.)	
		Acquises (préciser)	En cours (préciser)
Département de Charente-Maritime	Collectivité territoriale	Participation au comité de pilotage + financement de certains projets + mise à disposition de l'outil Agrilocal + co-animation d'ateliers	
Région Nouvelle-Aquitaine	Collectivité territoriale	Participation au comité de pilotage + financement de certains projets	
Communes de Haute-Saintonge	Collectivité territoriale	Portage des dossiers sur les communes (Nieul le Virouil, Cercoux, Montendre, Courpignac, Saint Maigrin, Pons...)	
Chambre d'agriculture	établissement public	Participation au comité de pilotage et à la réalisation du pré-diagnostic	
MSA 16&17	Mutuelle (code de la Mutualité)	Participation au comité de pilotage, et à la réalisation du pré-diagnostic	
SAFER	SA – sans but lucratif		Convention en cours de signature
CCI	établissement public	Participation au comité de pilotage	
Chambre des métiers	établissement public		Acté en comité de pilotage du 04.07.2022
Interbio N-A-	Association 1901	Participation au comité de pilotage et à des actions de sensibilisation	
CFA St Germain de Lusignan	Etablissement public		Acté en comité de pilotage du 14.11.2022
Lycée agricole Le Renaudin	Etablissement public local		Acté en comité de pilotage du 14.11.2022
Le moulin solidaire	Association loi 1901		Acté en comité de pilotage du 14.11.2022

**7- Diagnostic territorial (cocher la case correspondante)**

Le projet doit reposer sur un diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire.

- ⇒ Prévu
- ⇒  En cours
- ⇒ Réalisé

Préciser la(es) structure(s) en charge de la réalisation du diagnostic : CDC Haute-Saintonge

Préciser la(es) méthode(s) utilisée(s) pour réaliser le diagnostic :

Le PAT est travaillé par espaces de vie, tels qu'ils sont définis dans le Schéma de cohérence territoriale de la

Haute-Saintonge avec :

- Collecte de données chiffrées auprès de partenaires + diagnostic santé du territoire (CLS)
- Réunions des élus locaux (5 réunions)
- Réunion des agriculteurs
- Questionnaire en ligne communes et questionnaire en ligne consommateurs
- Ateliers participatifs, exposition et conférences-débats
- Participation du Conseil de développement

Préciser si un diagnostic territorial relatif à la précarité alimentaire est prévu ? Oui – indispensable compte tenu des publics cibles.

**8- Contexte du Projet** (maximum 1 page) :

- Présentation du territoire et des enjeux territoriaux ;
- Le cas échéant, présentation des principaux enseignements du diagnostic partagé ;
- Présentation du ou des porteur(s) du projet et des acteurs de l'alimentation présents sur le territoire ;
- Intégration du projet dans le territoire et historique du projet, contribution à une dynamique existante et/ou à une démarche de territoire ;
- Diagnostics et études préalables (le cas échéant).

Le programme alimentaire de Haute-Saintonge s'inscrit dans une suite logique à une prise de conscience collective et progressive de la nécessité du bien manger/bien produire sur le territoire.

La CdC de Haute-Saintonge s'est investie depuis plusieurs années dans des actions visant à rendre plus accessible une alimentation saine. Cela se traduit par un travail de terrain, avec les restaurants scolaires et les producteurs locaux, pour favoriser les circuits courts, proposer des menus adaptés, et des opérations d'éducation/sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire (diminution à 66gr/jour/élève), valoriser des fruits et légumes de saison... Des partenariats ont été signés pour la mise en œuvre de ces initiatives, avec notamment le département de Charente-Maritime, la Région (Poitou-Charentes puis Nouvelle Aquitaine), l'Europe, la Chambre d'Agriculture et la MSA.

Ainsi le territoire a déjà, de fait, intégré les problématiques du programme national pour l'alimentation. La démarche du PAT doit permettre de structurer le système alimentaire local, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les actions innovantes identifiées.

La résilience alimentaire est un enjeu majeur pour le territoire, alors que 90% de la production agricole est exportée. La population est dans une dynamique de croissance régulière, relative à l'influence de la métropole Bordelaise et à l'attractivité croissante de la Haute Saintonge (économie, tourisme, cadre de vie). Le Schéma de cohérence Territorial, avec le plan Climat-Air-Energie, ont été l'occasion d'acter une volonté politique forte d'aller plus loin en ce sens et de susciter l'émergence de projets sur ce territoire agricole qui s'étend sur 1 760 km<sup>2</sup>, soit environ 25% de la superficie départementale. Les activités agricoles concernent près de 60% de la superficie totale du territoire du SCoT, soit 103 500 hectares. L'emploi agricole représente 15% de l'emploi local.

Le Conseil de développement de Haute-Saintonge, qui travaillait sur les enjeux « Terre et Alimentation », a été sollicité pour participer à la réflexion et au pilotage du PAT.

Depuis le lancement de la démarche en mars 2022, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises, sur invitation de la Communauté de communes de Haute-Saintonge qui porte le projet. Des outils de communication à destination du grand public (site et lettre numérique mensuelle) ainsi que des opérations de concertation ont été mis en place pour un travail de diagnostic partagé. Celui-ci intègre déjà l'état initial de l'environnement élaboré dans le cadre du SCOT ainsi que le diagnostic santé du CLS. Ces derniers travaux ont mis en exergue l'excessive sédentarité des adultes en Haute-Saintonge et plus encore des femmes (seulement 9% d'entre elles ont une licence sportive) ainsi que la nécessité d'actions de prévention sur les addictions au sucre.

Ateliers participatifs, conférences débats, exposition-participation, ont été l'occasion de mesurer une attente forte sur un territoire vaste (129 communes, 3 de plus de 3000 habitants) où l'offre alimentaire qualitative est trop éloignée, et la production maraîchère locale insuffisamment accessible à la restauration collective

comme au grand public. La production Bio ou en conversion reste marginale (3304ha - 3.5%SAU).

Les réunions avec les élus locaux organisées sur chacun des 5 bassins de vie du territoire de la Haute-Saintonge en juin 2022, ont permis de recenser réalisation, projets et intentions des élus locaux, dont la première préoccupation est de fournir des produits de qualité pour les restaurants scolaires, et la 2de est de revitaliser leur centres-bourgs avec le commerce d'une offre alimentaire diversifiée. Ainsi les communes de Jonzac (magasins de producteurs), Cercoux (le Moulin solidaire) et de Pons (régie maraîchère existante et projet de conserverie coopérative) portent des dossiers structurants pour la résilience alimentaire de la Haute-Saintonge, qui rejoignent les dossiers communaux tels que le maraîchage et le multi-service de Nieul le Virouil, les épiceries citoyennes de Saint Maigrin et Courpignac, le projet d'un élevage de volailles St Georges Antignac... C'est l'ensemble de ces projets est soutenu dans le cadre du PAT.

## 9- Calendrier synthétique du projet

Dates	Etapes-clef
Mars 2022	Installation des instances : comité technique interne et comité de pilotage avec les partenaires
Juillet à octobre 2022	5 événements participatifs dans les 5 bassins de vie pour lancer de la démarche Dont 2 conférences-débats avec Marc Dufumier, agronome, chercheur, et Yassir Yebba (anthropologue) à Pons et Jonzac. 2 ateliers participatifs grand public à Montendre et Cercoux 2 ateliers de sensibilisation public jeune à Montendre et Saint Germain du Seudre
Juillet 2022	Création du site internet et de la lettre numérique mensuelle
Janvier 2023	Réunion de la commission locale de prévention des déchets pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etablir un plan d'actions concernant les biodéchets</li> <li>– Préciser les objectifs du plan de prévention général</li> </ul>
Février 2023	Réunion du comité de pilotage du Contrat local de santé pour validation des fiches-actions dont celles concernant la nutrition et la sédentarité
Mars 2023	Présentation du rapport du Conseil de développement sur la projet alimentaire territorial, avec ses recommandations
Juin 2023	Participation aux journées nationales de l'agriculture
Octobre 2023	Validation du diagnostic, dont celui sur la précarité alimentaire, et des orientations stratégiques
Décembre 2023	Réunion de la Commission d'étude et suivi du plan de prévention des déchets – pour validation du bilan 2022/2023
Mars 2024	Protection de la ressource en eau : semaine d'événements dans les bassins de vie pour sensibiliser aux enjeux locaux et conférence prévue.

## **10- Descriptif détaillé du projet (maximum 4 pages) :**

### **Éléments du projet pour les 3 ans à venir :**

- Objectifs ;
- Gouvernance et concertation (préciser les acteurs impliqués, le rôle de chacun, la formalisation des engagements des partenaires, la présence d'un coordinateur / animateur...)
- Plan d'actions en précisant par action ou groupe d'actions : le périmètre, la cible et les moyens mis en œuvre (ETP, matériel, budget) ;
- Engagement du porteur de projets sur ce plan d'actions : délibération pour les collectivités, engagement du Conseil d'administration (indiquer la date et le contenu du document, le joindre en annexe)
- Relations avec les autres échelles de territoire et avec les politiques publiques plus sectorielles, liens avec les schémas structurants (PCAET, PRAD, SCOT, CTE, CLS, CRTE etc.).
- Mettre en avant en quoi le projet prend en compte les nouvelles orientations données par la loi « Climat et résilience » et préciser les objectifs relatifs à l'amélioration de la résilience alimentaire et économique du territoire, de transition agricole et alimentaire, ainsi qu'à la lutte contre la précarité alimentaire.

Le programme alimentaire territorial est l'occasion de structurer, d'optimiser les réponses du territoire pour une alimentation saine et durable, mais aussi de soutenir de nouveaux projets et d'essaimer les expériences réussies.

### **1. Gouvernance de projet**

Le pilotage de cette démarche territoriale a été confié à un groupe de travail du Conseil de développement de la Haute-Saintonge, présidé par Nathalie De Poix, ingénieure en agriculture, formatrice en enseignement agricole et gérante d'une exploitation aquacole. Ses travaux sont suivis par deux élus communautaires, Christophe Pavie, Maire de Nieul le Virouil et nutritionniste de métier, Vincent Badie, premier Adjoint au Maire de Cercoux.

- Le comité de pilotage a été ouvert aux partenaires institutionnels à savoir : la DRAAF, la MSA des Charentes, la Chambre d'agriculture, le département de Charente-Maritime, la région Nouvelle-Aquitaine, Bio-Nouvelle-Aquitaine 17. Leur assiduité aux réunions du comité de pilotage démontrent de leur intérêt pour la démarche. La SAFER et les établissements d'enseignements agricoles seront prochainement invités à le rejoindre, tout comme quelques porteurs de projets d'ores et déjà identifiés (Moulin solidaire).
- Un comité technique interne réunissant des compétences, métiers et fonctions variés (urbanisme, diététique, restauration, communication, commerce, fonds européens, planification, déchets, économie, social, santé) est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.
- La coordination de l'ensemble de la démarche PAT a été confiée à la Secrétaire générale du Conseil de développement.
- Un effectif est missionné pour l'animation et l'accompagnement technique sur le terrain. Une diététicienne est en poste au sein de la Communauté de communes, Madame Silène Guedon, ainsi que deux animateurs de prévention des déchets et du gaspillage, Caroline Menard et Faiçal Hemara. De plus dans le cadre d'un partenariat CDCHS avec la Maison de l'emploi, une agent est chargée de l'accompagnement des producteurs et de la valorisation des productions locales sur le territoire : Mélanie Lair.

Un travail commun est également réalisé avec le CLS.

Tout au long du processus des partenaires publics (EPADH, hôpital, éducation nationale, CCAS... ou privés (producteurs, métiers de bouche, associations, commerçants...) sont invités à contribuer à la réflexion, dans le cadre des ateliers thématiques animés par la Communauté de communes et le Conseil de développement.

Le Conseil communautaire dans son ensemble, réunissant les délégués des 129 communes de la Communauté de communes, a approuvé le principe de réponse à cet appel à projets le 16 décembre 2022, au regard des orientations retenues et des actions projetées.

### **2. Méthodologie**

Le PAT est travaillé par espaces de vie, tels qu'ils sont définis dans le Schéma de cohérence territoriale de la

Haute-Saintonge.

- **Lancement de la démarche**

28 avril 2022 : Une réunion des représentants des filières pour présentation et collecte d'éléments de diagnostic qualitatif sur la situation agricole, dans le cadre de l'étude sur l'état initial d'environnement (SCOT).

Mai à juin 2022 : cinq rencontres avec les élus de chacun des espaces de vie, pour un échange autour des enjeux de la démarche PAT.

- **Concertation/sensibilisation**

Deux questionnaires ont été diffusés et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes, relayés sur les réseaux sociaux. Le 1er en direction des consommateurs portait sur les achats alimentaires, le 2d à l'attention des communes pour connaître leurs réflexions ou projets sur les enjeux du PAT.

Un atelier participatif a été organisé le 6 octobre, animé par le nutritionniste Christophe PAVIE. Il a permis de laisser la parole aux parents, élus, associations qui étaient présents, afin que chacun s'approprié la définition d'un PAT. Les riches échanges ont abouti à une représentation graphique des enjeux.

D'autres rendez-vous sont prévus pour poursuivre le travail de diagnostic tout en identifiant les acteurs du PAT de Haute-Saintonge : Prévention des déchets / Approvisionnement local des restaurants / Mise en oeuvre de la loi Egalim / Etat des lieux des circuits de distribution et de la capacité de production.

Une opération dédiée en direction des associations du territoire, pour l'organisation de leurs événements subventionnés, est également envisagée. **Action 2023-1**

L'objectif au travers de ces événements est de prendre contact avec des partenaires potentiels du PAT, dans toute la chaîne alimentaire.

Une participation aux journées nationales de l'agriculture est en cours de réflexion, avec les établissements d'enseignement agricole, à la suite d'une réunion avec Agridemain, pour cet événement fédérateur. **Action 2023-2**

- **Information**

Une page du site internet de la Communauté de communes est dédiée au PAT de Haute-Saintonge.

Les comptes Communauté de communes et Conseil de développement sur les réseaux sociaux partagent régulièrement son contenu.

Une lettre d'information numérique mensuelle est diffusée auprès des personnes qui ont donné leur accord. Elle est à ce jour diffusée à 300 personnes. Elle permet de relayer les actualités du projet alimentaire territorial de Haute-Saintonge, l'état d'avancement de la démarche, et les actions à valoriser.

### **3. Les actions**

- **La coopération territoriale**

La Haute Saintonge coopère également avec les partenaires régionaux sur les différents atouts du chanvre (qualité nutritive et recettes alimentaires à base de chanvre, construction-rénovation, production/exploitation/transformation du chanvre). La coopération avec la Communauté d'agglomération de Royan est organisée dans le cadre du projet sur la production et la transformation locales du chanvre.

Au delà des territoires limitrophes, un travail en commun est également en cours via les Conseils de développement qui se sont, comme celui de Haute-Saintonge, emparé du sujet. Une rencontre est prévue avec les territoires voisins, dans le cadre du PAT, comme il y en a déjà eu concernant la prévention des déchets. L'objectif étant d'optimiser les actions menées de part et d'autres des frontières administratives, et de travailler conjointement sur la résilience alimentaire. **Action 2023-3**

- **La valorisation des producteurs**

Le guide des producteurs de la Haute Saintonge, avec leur mode de commercialisation et les points de vente, est en cours d'actualisation, pour être distribué en version numérique et papier (15 000 exemplaires). **Action 2023- 4**

La Maison de la Vigne est devenue un lieu de découverte de 600 produits et saveurs locaux, avec une boutique de 120 m<sup>2</sup>, et de nombreuses animations toute l'année et pour tous publics, autour de l'alimentaire et du goût (400 participants grand public et 200 scolaires). Elle accueille ainsi 15 000 visiteurs/consommateurs par an. Des déclinaisons existent sur chacun des sites communautaires touristiques : Espace Nature de Vitrezay, Maison de la forêt de Montlieu-la-Garde, Labyrinthe naturel Mysterra de Montendre, centre historique et touristique de Pons.

Deux magasins de producteurs ont rencontré leur clientèle à Jonzac.

Au vu du bilan de ces expériences, un maillage du territoire est recherché (**Action 2023-5**), qu'il s'agisse de renforcer les marchés locaux en perte de vitesse, ou de soutenir les autres types de vente en circuits courts (épiceries citoyennes, casiers de producteurs avec l'accompagnement technique de la Chambre d'agriculture, ...).

- **Le développement des circuits courts dans la restauration scolaire (EGALIM)**

- Accompagnement des établissements scolaires et des élus

La diététicienne intervient dans 2/3 des communes ayant une école primaire, afin de les guider dans l'élaboration des menus, et de les accompagner dans la mise en œuvre de la loi EGALIM. Cette **action (2023-6)** sera poursuivie.

Les restaurants scolaires sous gestion communale disposent majoritairement de cuisiniers(ères) qui servent entre 20 et 150 repas. Les pratiques d'approvisionnement et les organisations sont très variées, mais la plupart souhaitent travailler plus avec des producteurs locaux, sans avoir à ce jour une bonne visibilité et/ou connaissance de ces producteurs. Dans le cadre d'un partenariat Département de Charente-Maritime et Chambre d'Agriculture, un outil de mise en relation de l'offre et de la demande en circuits courts a été mis en place (Agrilocal). 36 producteurs de la Haute-Saintonge se sont inscrits, pour répondre aux besoins de 22 acheteurs publics. Le projet prévoit de valoriser cet outil car une cinquantaine de communes déclarent encore des difficultés pour la restauration de leurs écoles (petits volumes, distances, stockage ...).

Des réunions de prise en main de l'outil sont prévues avec les communes au cours du 1er semestre 2023, à l'occasion desquelles un atelier est également prévu pour lever les freins à l'intégration croissante du Bio dans les menus. Des chefs cuisiniers de restaurants scolaires déjà très investis en la matière viendront partager leurs expériences avec leurs collègues (lycée de Jonzac, collège de Mirambeau, école primaire de Pons). **Action 2023-7**

Une fois les outils mis en place pour la transition des restaurants scolaires (formation, logistique, accès aux produits locaux...) un label qualité PAT de Haute-Saintonge est envisagé pour valoriser les restaurants scolaires répondant aux critères (charte à établir). **Action 2023-8**

- Des productions maraîchères dédiées

Des initiatives sont en cours de réalisation pour approvisionnement des écoles en produits labellisés Bio.

Ainsi à Pons une ferme maraîchère et pédagogique en régie municipale a été créée en 2022 (près de 1000 kilos de légumes récoltés les 6 premiers mois). Elle devrait être bientôt complétée par une légumerie et une conserverie sous forme coopérative. Cet outil serait mis à la disposition des acteurs de la filière, producteurs, transformateurs ou distributeurs, que ce soit pour la restauration collective ou pour des métiers de bouche. Le dossier a été déposé à la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a retenu dans le contrat de territoire. Des financements européens ont également été sollicités. Une étude complémentaire est lancée avec les financements de la Banque des Territoires pour définir les conditions de la viabilité de l'équipement, notamment l'ampleur du territoire à couvrir et les volumes à conditionner. Il s'agit d'un projet structurant pour la filière alimentaire, la vente en circuit court et la restauration collective en Haute-Saintonge. **Action 2023-9**

A Nieul le Virouil, un terrain a été acheté pour une activité maraîchage dédiée aux écoles. **Action 2023-10**. Ces projets sont destinés à être pilotes pour d'autres communes qui ont des projets de même nature. Certaines réfléchissent déjà en ce sens (Montendre, cercoux...).

- **La lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets**

Depuis 2015, le service prévention des déchets intervient régulièrement dans les écoles pour des animations

autour de la prévention des déchets et du compostage. Les 6 et 7 octobre derniers, une opération conjointe alimentation et prévention des déchets a été menée à l'école élémentaire et au collège de Montendre, ainsi qu'au RPI de Saint Germain du Seudre : près de 250 enfants ont été sensibilisés aux bonnes pratiques, et les éco-délégués ont reçu une formation pour transmettre les bonnes informations en la matière.

Par ailleurs, les agents consacrent deux semaines par an de leur temps de travail pour peser les déchets alimentaires des restaurants scolaires. Le bilan de ces actions est prometteur avec une baisse significative qui place la Haute-Saintonge en deçà de la moyenne nationale (66gr/élève). Ces actions seront donc poursuivies. **Action 2023-11**

L'action se poursuit dans le cadre du Programme local de prévention des déchets. Des ateliers sont prévus dans chacun des bassins de vie avec les métiers de bouche et les gros producteurs de biodéchets afin de trouver des solutions collectives pour intégrer l'évolution de la réglementation en la matière. **Action 2023-12**

- ***La sensibilisation du public à une alimentation saine***

Depuis le lancement du PAT, un plan d'actions par espace de vie a été mis en œuvre, en direction de tous les publics. Des événements ont été organisés dans chacun des 5 espaces de vie, entre juillet et novembre 2022.

- 13 juillet : Portes ouvertes de la ferme communale maraîchère de Pons (nord), animations tous publics, suivies d'une conférence de l'anthropologue et cuisinier Yassir YEBBA. 50 participants.
- 28 août : village des alternatives à Cercoux (sud), ateliers tous publics sur la prévention des déchets.
- 6 octobre : conférence participative à Montendre, avec 25 participants.
- 7 octobre : atelier « je cuisine mon déjeuner avec des produits locaux » avec les 110 élèves du RPI de Saint Germain du Seudre, en partenariat avec les maîtres-restaurateurs du Domaine du Seudre, suivi d'un marché fermier.
- 5 novembre : festival ALIMENTERRE, exposition sur le PAT de Haute-Saintonge, dégustation de productions locales et conférence débat avec Marc DUFUMIER, agronome-chercheur. 126 participants. Le podcast et l'expo sont accessibles sur la page internet du PAT de Haute-Saintonge.

Des animations sont organisées régulièrement dans les écoles par la diététicienne de la CDCHS. Sur les années 2021 et 2022, plus de 1100 élèves ont participé à des ateliers.

D'autres événements tous publics sont organisés chaque année tels que Garden Party, Fraich'attitude, Evenements marchés en partenariat avec INTERFEL, Fête des vendanges, Fête du chocolat, ateliers de cuisine à la Maison de la Vigne et des saveurs. Le consommateur ne connaît pas toutes les richesses d'un produit.

L'expérience montre que les consommateurs, comme les cuisiniers en restauration collective, ont besoin de partager idées et pratiques pour optimiser l'utilisation des productions : partage de recettes (ex : multiplier les utilisations possibles autour d'un même aliment de saison) et de pratiques (ex : utiliser les fanes de radis pour réduire les coûts de production et réduire la quantité de biodéchets). Un guide de recettes et bonnes pratiques sera travaillé dans le cadre d'ateliers participatifs. Diffusion rentrée 2024. **Action 2023-13**

- ***La lutte contre la précarité alimentaire***

Un diagnostic est en cours. **Action 2023-14** Des premiers éléments ont été collectés dans le cadre du CLS et par le Conseil de développement auprès des acteurs locaux. Un groupe de travail est projeté avec les associations de distribution alimentaire, les CCAS, les ACI, les centres sociaux et les missions locales. Une première réunion est envisagée avant l'été 2023.

- ***Le développement de la production maraîchère locale pour subvenir aux besoins du territoire***

La demande est forte pour disposer d'une offre alimentaire plus qualitative et en proximité. Des initiatives émergent et sont soutenues dans le cadre des contractualisations entre la CDCHS et ses partenaires (CRTE 2021 actualisé, contrat région et contrat département en cours). Ceci étant, beaucoup de ces projets ne sauront voir le jour sans une production agricole tournée vers les besoins du territoire, en particulier pour le maraîchage. Pour cela, une attention particulière doit être portée à la préservation des terres agricoles (orientation du SCOT et du PCAET), au développement des emplois locaux dans les secteurs de l'agriculture et l'agro-alimentaire, à la structuration des filières de valorisation des produits locaux et le développement de leur commercialisation en circuit-court de proximité.

Les actions 2023-9 et 10, présentées dans le paragraphe pour *Le développement des circuits courts dans la restauration scolaire*, répondent également à cette orientation prioritaire.



D'autres actions sont d'ores et déjà identifiées. Elles seront planifiées en fonction des moyens en ingénierie qui pourront être obtenus, l'objectif étant de disposer des outils ci-dessous évoqués d'ici 2026.

- L'élaboration d'un protocole d'accompagnement des agriculteurs qui s'installent, clairement orienté vers la protection des ressources. **Action 2023-15**
- Le repérage des biens sans maître, vérifier leur adaptation possible à des activités de maraîchage, pour ensuite pouvoir les proposer à des porteurs de projets ou des initiatives publiques. **Action 2023-16**
- Le repérage des parcelles dont l'emplacement ou la taille sont inadaptées à l'exploitation agricole céréalière, souvent laissées en friche, souvent près ou dans les centres-bourg et villages, pour les transformer en production maraîchère si les conditions sont réunies. **Action 2023-17**
- L'étude de la faisabilité pour créer des espaces tests : il s'agit de l'équivalent de l'incubateur d'entreprises, mais dans le domaine agricole. **Action 2023-18**
- L'identification de solutions de livraison pour les maraîchers vers les écoles (prestations de La Poste, IEPR Service...). **Action 2023-19**
- La réalisation d'une étude de terrain sur la cohabitation viticulture et maraîchage au sein d'une même exploitation. **Action 2023-20**

Le comité de pilotage souhaite faciliter la transmission des savoirs et le partage d'expérience pour développer les jardins partagés sur la Haute-Saintonge. **Action 2023-21**

- **Alimentation et santé**

Les travaux du contrat local de santé ont mis en exergue les problématiques de l'addiction aux sucres et de la sédentarité. L'une et l'autre concernent l'ensemble de la population, mais la sédentarité est plus marquée encore chez les femmes en Haute-Saintonge. En outre l'addiction aux sucres pouvant avoir un impact sur la santé du fœtus et du nourrisson, des actions de sensibilisation sur ces deux enjeux sont donc prévues en collaboration avec les relais d'assistantes maternelles et Maison d'assistantes maternelles, ainsi qu'avec les sages-femmes libérales et hospitalières du territoire. **Action 2023-22**

Par ailleurs, la Communauté de communes travaille sur des panneaux à positionner sur les parcours santé des communes avec des conseils alimentaires ciblés. **Action 2023-23**

- **La protection de la ressource en eau**

Le Conseil de développement a validé, lors de sa séance plénière du 7 décembre 2022, le lancement de travaux sur la protection de la ressource en eau, avec notamment une conférence grand public en novembre 2023 **Action 2023-24**, des ateliers dans les collèges de Haute-Saintonge de janvier à avril 2024 **Action 2023-25** et un rapport avec recommandations en mai 2024 **Action 2023-26**.

**11- Livrables pour les 3 ans à venir** (maximum 0,5 page) : rapports intermédiaires et final, outils, produits, etc... en indiquant, pour chacun, la forme, la cible, la couverture géographique

**Janvier 2023 – Plan d'action relatif aux biodéchets pour l'ensemble du territoire**

**Février 2023 – Fiches actions Santé-nutrition ( validées par l'ARS) avec focus sur la lutte contre la sédentarité et la lutte contre l'addiction au sucre.**

Cibles : femmes adultes et jeunesse.

**Mars 2023 - Rapport de recommandations du Conseil de développement** avec recommandations sur les orientations du PAT de Haute-Saintonge. Rapport remis aux élus du Conseil communautaire, représentants des 129 communes du territoire.

**Octobre 2023 - Diagnostic Partagé** - Pour le territoire de la Haute-Saintonge, avec la mise en exergue des différences entre les bassins de vie.

**Novembre 2023 - Déchets alimentaires** : Diffusion des résultats de la nouvelle campagne de pesée des déchets alimentaires.

**Décembre 2023 – Conclusions de la Commission d'étude et suivi du plan de prévention des déchets** – sur le bilan 2022/2023.

**Février 2024 - Fiches-actions du PAT de Haute-Saintonge** - Plan d'actions. Déclinaison de la stratégie en actions validées par le comité de pilotage et les porteurs de projets.

**Avril 2024** – Rapport du Conseil de développement sur la **Ressource en eau**.

**Septembre 2024** : Guide de recettes et bonnes pratiques pour limiter le gaspillage alimentaire et les biodéchets.

**12- Modalités de suivi et d'évaluation du projet pour les 3 ans à venir** (maximum 0,5 page). Des indicateurs quantitatifs et précis doivent être prévus. La méthode d'évaluation doit être précisée.

Objectifs quantifiés :

- Taux de réduction des déchets alimentaires. Les objectifs du PLPDMA :  
Gaspillage alimentaire Hors-domicile : -5% de gaspillage alimentaire produit en restauration scolaire, c'est à dire passer en dessous de la moyenne de 62.5g/pers/jour  
Gaspillage alimentaire à domicile : -3% de gaspillage alimentaire dans les ordures ménagères  
Gestion des biodéchets des gros producteurs : -12% du tonnage des ordures ménagères résiduelles.
- Evolution négative du Taux de gaspillage alimentaire dans les écoles. (aujourd'hui 66 gr).

A ce stade du PAT, la définition quantifiée des autres modalités d'évaluation du projet se fera avec l'élaboration du plan d'actions, après le diagnostic.

**13- Actions de valorisation du projet pour les 3 ans à venir** (maximum 0,5 page)

- Site internet (créé en juin 2022)
- Lettre numérique mensuelle (la 1ère a été diffusée en juillet 2022)
- Une exposition (7 affiches) a été créée et circule sur des événements locaux
- Participation aux journées nationales de l'agriculture
- Ateliers dans les 5 bassins de vie du territoire sur différentes thématiques
- Travail avec les éco-délégués des collèges (thème pour 2023 : la protection de la ressource en eau)
- Organisation régulière de conférences thématiques (le bon sens paysan en 2022 avec Marc Dufumier)
- Dossier dans le magazine de la communauté de communes, distribué dans tous les foyers des 129 communes.

#### 14- Prérequis et critères d'éligibilité du projet

Pour être éligible à l'appel à projets, le projet de PAT présenté dans le cadre de cet AAP doit satisfaire aux critères de reconnaissance officielle par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire de niveau 1. Par conséquent, **en déposant son dossier de candidature à l'appel à projet, le représentant de la structure porteuse du projet et signataire du dossier de candidature demande la reconnaissance du PAT au niveau 1.**

En outre, il s'engage à :

- ✓ réaliser le projet présenté en vue d'obtenir dans les 3 ans la reconnaissance en tant que Projet Alimentaire Territorial au niveau 2 ;
  - ✓ respecter le règlement d'usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture », mention « Niveau 1 » ;
  - ✓ convier la DRAAF/DAAF et les autres financeurs aux réunions du comité de pilotage du PAT ;
  - ✓ informer la DRAAF/DAAF et les autres financeurs de toute modification des informations fournies dans le présent formulaire et le dossier joint, en particulier de tout changement lié à la structure porteuse du projet, aux partenaires engagés, au territoire concerné et aux actions engagées ;
- et accepte de :
- ✓ partager, dans le cadre du réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) et des réseaux régionaux, les retours d'expériences de cette démarche utiles aux autres projets ;
  - ✓ autoriser l'utilisation des informations transmises pour publication sur les sites du MASA et des DRAAF/DAAF.

Compléter les éléments du projet répondant à chaque critère dans les tableaux ci-dessous. Pour rappel, la reconnaissance des projets se fait sur la base de 4 prérequis et 6 critères permettant d'apprécier leur qualité.

Prérequis		Éléments du projet
<b>Portage du projet</b>	<p>-Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale</p> <p>-Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux</p>	<p>Portage par la Communauté de communes de Haute-Saintonge (129 communes), et co-pilotage par le Conseil de développement de la Haute-Saintonge.</p> <p>Principaux partenaires : Département de Charente-Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine, MSA, Nouvelle-Aquitaine Bio, le Moulin solidaire, communes de Pons, Cercoux, Nieul le Virouil, Maison de l'emploi ...</p>
<b>Démarche collective et concertée</b>	<p>-Implication de différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...)</p> <p>-Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)</p>	<p>- Le Conseil de développement qui copilote le projet est composé de consommateurs, de producteurs et de professionnels de métiers de bouche. Des temps de concertation avec les acteurs de l'ensemble de la filière alimentaire sont programmés (métiers de bouche, agriculteurs). Les collectivités sont déjà parties prenantes du projet, en particulier le département et certaines communes qui portent certains projets identifiés dans le PAT (ferme en régie, multiservice Bio, ...).</p> <p>- Un site internet et une lettre numérique mensuelle sont animés par la coordinatrice du PAT. Elle est également épaulée par des animateurs de terrain sur les problématiques alimentaires et déchets.</p>
<b>Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA</b>	<p>-Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA.</p> <p>-Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la structuration de l'économie agricole et alimentaire ;</li> <li>• le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.</li> </ul>	<p>Objectifs PNA communs :</p> <p>- Justice sociale : lutte contre la précarité alimentaire et prévention de l'addiction aux sucres -&gt; actions 1 &amp; 5 du PNA</p> <p>- Lutte contre le gaspillage alimentaire -&gt; actions 14, 15 &amp; 16 du PNA</p> <p>- Education alimentaire : actions 18 &amp; 20 du PNA + action 22 avec les Journées nationales de l'alimentation et des actions locales sur les marchés</p> <p>- La restauration collective : actions 23&amp;24 du PNA</p> <p>Objectifs PRA communs :</p> <p>cf actions du PAT de Haute-Saintonge : Valorisation des producteurs / Développement de l'offre maraîchère / Développement des circuits courts</p>

<b>Transversalité de la démarche</b>	Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).	<ul style="list-style-type: none"><li>- Objectifs du PAT de Haute-Saintonge conformes à ceux du SCOT, du PCAET et du CLS</li><li>- Travail d'animations dans les établissements scolaires (éducation alimentaire, prévention des addictions au sucre, lutte contre le gaspillage, prévention des déchets)</li><li>- Ateliers communs CLS/PAT</li><li>- Ateliers communs CLS / Plan local de prévention des déchets</li></ul>
--------------------------------------	--	--

Critères de reconnaissance		Niveau 1	Éléments du projet
<b>Diagnostic partagé</b>	Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation, ...) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure)	Diagnostic prévu ou en cours	En cours, avec les travaux du Conseil de développement (collecte de données, auditions, questionnaires...). Livrable en avril 2023.
<b>Mise en œuvre d'actions opérationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet</li> <li>-Pilotage de la mise en œuvre de ces actions</li> <li>-Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration</li> <li>-COFIL mis en place ou prévu</li> <li>-Présence d'un animateur effective ou prévue</li> </ul>	<p>Pilotage en place avec comité de pilotage + comité technique interne + coordinatrice affectée à la mission.</p> <p>26 actions sont présentées ci-dessus avec le projet, pour lesquels le calendrier reste à préciser lors d'un prochain comité de pilotage février 2023) et en fonction des moyens en ingénierie qui seront mobilisés.</p> <p>Un plan d'actions complet sera réalisé à l'issue du diagnostic partagé.</p>
<b>Engagement des partenaires</b>	Engagement formalisé de différents partenaires	Lettres de soutien de partenaires diversifiés	En cours mais les partenaires ont déjà participé aux 2 comités de pilotage, témoignant ainsi de leur engagement.
<b>Prise en compte des objectifs du PNA</b>	Prise en compte des différentes dimensions du PNA	Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de	<p>Le PAT de Haute-Saintonge intègre l'ensemble de ces réflexions dans son programme d'actions, y compris l'ancrage territorial, avec une réflexion pour développer l'offre maraîchère afin de répondre à la demande locale.</p> <p>Des gros dossiers sont déjà lancés en ce qui concerne la loi EGALIM, en complément de l'accompagnement des élus et des chefs cuisiniers. Par ex : la création d'une légumerie et conserverie dans le nord de la Haute-Saintonge, pour conditionner les productions maraîchères (régies ou autres) destinées à</p>

		l'alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2	la restauration collective.
<b>Pérennité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutien politique, moyens financiers adéquats</li> <li>-Existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée</li> <li>-Mobilisation de moyens financiers adéquats</li> <li>-Animation / coordination du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place</li> <li>-Eléments de réflexion sur la pérennité du projet</li> <li>-Document cadre ou délibération établi(e) (ou prévu à court terme) avec minimum d'engagements financiers</li> <li>-Moyens d'animation prévus</li> </ul>	<p>Gouvernance en place associant les partenaires.  Coordination et animation intégrées dans les effectifs de la Communauté de communes pour assurer leur pérennité et par conséquent engagement financier de la Communauté de communes, qui prend également en charge les frais annexes (communication, frais de déplacements, d'animations...).</p> <p>Portage par la CDC d'une partie des fonds européens 2023-2027, en complémentarité avec le Fonds européen agricole (avec une stratégie de développement locale qui se décline opérationnellement avec une fiche action et une enveloppe sur les circuits courts alimentaires en Haute Saintonge).</p> <p>Délibération de la Communauté de communes en date du 15.12.2022 pour répondre à l'AAP.</p>
<b>Dispositif d'évaluation de l'impact du projet</b>	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue	Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation	Des indicateurs sont déjà prévus, ils sont communs à ceux du plan de prévention des déchets. Pour le reste, la définition quantifiées des modalités d'évaluation du projet se fera avec l'élaboration des fiches actions, après le diagnostic.